

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue dans la grande salle du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, le lundi 4 octobre 2021 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère au siège numéro 6.

Est absent :

- Gaston Beaucage, conseiller au siège numéro 4 ;

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 13 septembre 2021 ;
4. Suivi des procès-verbaux ;
5. Correspondance et dépôt de document ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Adoption du règlement numéro 021-172 sur le Plan d'urbanisme ;
8. Adoption du règlement numéro 021-173 Zonage ;
9. Adoption du règlement numéro 021-174 Lotissement ;
10. Adoption du règlement numéro 021-175 Construction ;
11. Adoption du règlement numéro 021-176 Permis et certificats ;
12. Résolution dossier CPTAQ Pierre-Luc Dion ;
13. Résolution - Octroi du contrat de déneigement 2021-2023 pour les chemins municipaux ;
14. Résolution - Octroi des contrats de déneigement 2021-2024 pour les stationnements et autres sites de la Municipalité ;
15. Varia ;
  - a) M.R.C. ;
  - b) Rapports des activités des élus ;
16. Période de questions ;
17. Clôture de la séance.

Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

**021-090**

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**021-091**

Item 3 **Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2021**

Le procès-verbal de la séance publique de consultation sur les règlements d'urbanisme et celui de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 sont adoptés sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi du procès-verbal**

Item 5 **Correspondance et dépôt de document**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier dépose les états financiers comparatifs au 1<sup>er</sup> octobre 2021 selon les termes prescrits à l'article 176.4 du Code municipal. (RLRQ, c. C-27.1).

**021-092**

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 13 septembre 2021 jusqu'à la séance prévue en novembre 2021 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Morin

**Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 104 159,63 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 13 333,64 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier

**021-093**

**Item 7 Adoption du règlement numéro 021-172 sur le Plan d'urbanisme**

**Attendu que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un Plan d'urbanisme devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu** les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 ;

**Attendu qu'**une consultation publique s'est tenue le 13 septembre 2021 ;

**Attendu qu'**une consultation publique écrite s'est conclue le 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

**Attendu qu'**un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 ;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Maude Nadeau,

**Il est résolu**

**Que** le règlement portant le numéro 021-172, intitulé « **Règlement sur le Plan d'urbanisme** » soit et est adopté ;

**Que** ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ;

**Que** ce règlement est déposé dans le livre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**021-094**

**Item 8 Adoption du règlement numéro 021-173 Zonage**

**Attendu que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un règlement de zonage devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu** les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 ;

**Attendu qu'**une consultation publique s'est tenue le 13 septembre 2021 ;

**Attendu qu'**une consultation publique écrite s'est conclue le 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

**Attendu qu'**un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 ;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Patrick Morin,

**Il est résolu**

**Que** le règlement portant le numéro 021-173, intitulé « **Règlement de zonage** » soit et est adopté ;

**Que** ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ;

**Que** ce règlement est déposé dans le livre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**021-095**

**Item 9 Adoption du règlement numéro 021-174 Lotissement**

**Attendu que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un règlement de lotissement devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu** les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 ;

**Attendu qu'**une consultation publique s'est tenue le 13 septembre 2021 ;

**Attendu qu'**une consultation publique écrite s'est conclue le 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

**Attendu qu'**un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 ;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Maude Nadeau,

**Il est résolu**

**Que** le règlement portant le numéro 021-174, intitulé « **Règlement de lotissement** » soit et est adopté ;

**Que** ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ;

**Que** ce règlement est déposé dans le livre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**021-096**

Item 10 **Adoption du règlement numéro 021-175 Construction**

**Attendu que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un règlement de construction devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu** les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 ;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 ;

**Attendu qu'**une consultation publique s'est tenue le 13 septembre 2021 ;

**Attendu qu'**une consultation publique écrite s'est conclue le 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Dominique Labbé,

**Il est résolu**

**Que** le règlement portant le numéro 021-175, intitulé « **Règlement de construction** » soit et est adopté ;

**Que** ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ;

**Que** ce règlement est déposé dans le livre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**021-097**

Item 11 **Adoption du règlement numéro 021-176 Permis et certificats**

**Attendu que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un règlement sur les permis et certificats devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu** les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 ;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 ;

**Attendu qu'**une consultation publique s'est tenue le 13 septembre 2021 ;

**Attendu qu'**une consultation publique écrite s'est conclue le 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Morin,

**Il est résolu**

**Que** le règlement portant le numéro 021-176, intitulé « **Règlement sur les Permis et certificats** » soit et est adopté ;

**Que** ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ;

**Que** ce règlement est déposé dans le livre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**021-098**

Item 12 **Résolution - Dossier CPTAQ – Pierre-Luc Dion**

**Attendu** le dépôt à la Municipalité, par Monsieur Pierre-Luc Dion d'une demande d'autorisation à la Commission afin que soit autorisée l'échange de parcelle de terrain en superficie égale entre les deux parties entre les lots 8-3 et 8-3-3 avec Madame Linda Lemelin ;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (R.L.R.Q., chapitre P-41.1) ;

**Attendu que** les lots visés par la demande sont situés dans les zones 32-A et 41-co selon la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire ;

**Attendu qu'**une autorisation n'altérerait pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture ;

**Attendu qu'**une autorisation n'aurait pas de conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

**Attendu qu'**une autorisation n'aurait pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

**Attendu qu'**une autorisation n'altérerait pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

**Attendu qu'**une autorisation n'aurait pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et dans la région ;

**Attendu qu'**une autorisation n'aurait pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Lauréanne Dion



**Il est résolu**

**Que** le Conseil informe la Commission :

**Que** l'exercice projeté est conforme à la réglementation en vigueur ;

**Qu'il** appuie la demande d'autorisation de Monsieur Pierre-Luc Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**021-099**

**Item 13 Résolution - Octroi du contrat de déneigement 2021-2023 pour les chemins municipaux**

**Attendu que** conformément à la résolution 021-089, le directeur général/secrétaire-trésorier a lancé un appel d'offres sur invitation dans le but d'octroyer un contrat pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 ;

**Attendu que** les entreprises suivantes ont été invitées :

- Luc Létourneau déneigement ;
- Ferme ACL enr ;
- Gestion S. Normand Inc. ;
- Ferme Régent Picard Inc. ;

**Attendu que** les soumissions suivantes ont été reçues :

- Luc Létourneau déneigement : 82 092,15 \$ ;
- Ferme Régent Picard Inc. : 89 680,50 \$ ;

**Attendu que** l'octroi des contrats de la Municipalité doit respecter le règlement numéro 019-156 sur la gestion contractuelle ainsi que toutes les lois applicables ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Morin

**Il est résolu**

**Que** le contrat de déneigement 2021-2023 pour les chemins municipaux soit accordé à Luc Létourneau déneigement pour la somme de 82 092,15 \$ taxes incluses.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 14 **Résolution - Octroi des contrats de déneigement 2021-2024 pour les stationnements et autres sites de la Municipalité**

**Attendu que** les contrats de déneigement suivants se sont terminés le 1<sup>er</sup> mai 2021 :

- Stationnements, de l'entrée de service du site de traitement du réseau d'égout, de la citerne municipale du Sillon et de la patinoire ;
- Borne-fontaine numéro 1 ;
- Borne-fontaine numéro 2 ;
- Borne-fontaine numéro 3 ;
- Citerne secteur sud ;

**Attendu que** pour donner ces contrats, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans peut, en respect du règlement numéro 019-156 sur la gestion contractuelle, octroyer ces contrats de gré à gré pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a vérifié les prix auprès des entrepreneurs actuels pour les différents sites :

- 1- Stationnements, de l'entrée de service du site de traitement du réseau d'égout, de la citerne municipale du Sillon et de la patinoire **Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé)** pour la somme de 15 180 \$ (plus taxes) ;
- 2- Borne-fontaine numéro 1 : **Entreprise Francis Gagnon** pour la somme de : 1 425 \$ (plus taxes) ;
- 3- Borne-fontaine numéro 2 : **Ferme Dallaire** pour la somme de : 1 125 \$ (plus taxes) ;
- 4- Borne-fontaine numéro 3 : **Ferme Dallaire** pour la somme de : 1 125 \$ (plus taxes) ;
- 5- Citerne secteur sud : **Jean-Luc Gosselin** pour la citerne secteur sud pour la somme de : 1 200 \$ (plus taxes) ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Dominique Labbé

**Il est résolu**

**Que** les contrats de déneigement suivants soient accordés pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 à :

- **Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé)** pour les stationnements, de l'entrée de service du site de traitement du réseau d'égout, de la citerne municipale du Sillon et de la patinoire, le tout, pour la somme de 15 180 \$ (plus taxes) ;

- **Entreprise Francis Gagnon** pour la borne-fontaine numéro 1, le tout, pour la somme de : 1 425 \$ (plus taxes) ;
- **Ferme Dallaire** pour la borne-fontaine numéro 2, le tout, pour la somme de : 1 125 \$ (plus taxes) ;
- **Ferme Dallaire** pour la borne-fontaine numéro 3, le tout, pour la somme de : 1 125 \$ (plus taxes) ;
- **Jean-Luc Gosselin** pour la citerne secteur sud, le tout, pour la somme de : 1 200 \$ (plus taxes) ;

**Que** dans les 30 jours de la présente les contrats soient signés et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, après vérifications des différents registres gouvernementaux autorisant les bénéficiaires des contrats à contracter avec une municipalité et après réception de l'avis de la CSST et de tous les documents d'assurances requis par ces contrats.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 15 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 16 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 25 se termine à 20 h 45 pour un total de 20 minutes.

Item 17 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 45.

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.